SEJS info

BULLETIN D'INFORMATION

du Syndicat de l'Encadrement de la Jeunesse et des Sports

N°12

NOVEMBRE 2008

Directeur de la Publication: Philippe CHAUSSIER - Responsable de la Communication : Michel CHAUVEAU

Site internet (en cours de rénovation) : http.//perso.club-internet.fr/snijslib

Editorial

Dialogue social fictif et déni de responsabilité

« *Congrès positif, congrès productif, congrès sympathique, congrès prometteur et congrès annonciateur d'un renouveau syndical* » tels furent les mots entendus pendant et à la fin de notre Congrès de La Rochelle.

Mais les embruns atlantiques et leurs effets positifs à peine dissipés, les annonces apaisantes du Cabinet sur notre régime indemnitaires résonnant encore en écho téléphonique, il faut bien s'y résoudre : le ton revendicatif de notre organisation syndicale n'est pas prêt à s'atténuer.

Non, nous ne sommes pas hostiles à une révision des politiques publiques, pourvu qu'elle soit menée après une évaluation objective de l'existant et se solde par des décisions respectueuses des usagers du service public et des agents de l'Etat qui les mettent en œuvre. Nous avons d'ailleurs accepté de travailler au futur cadre d'emplois fonctionnels que génèrera une réorganisation territoriale de l'Etat.

Non, nous ne sommes pas opposés à une réorganisation de la carte des établissements après une évaluation sérieuse de leur fonctionnement, suivie d'une redéfinition éventuelle de leurs missions, nous avons même proposé de contribuer à la définition des critères d'évaluation.

A notre patience à guetter au JO du jour l'arrêté ministériel fondant notre nouveau régime indemnitaire, l'Administration, son Cabinet en tête, n'opposent que manœuvres dilatoires.

A nos contributions, par certains qualifiée de complaisantes, aux travaux de l'IGAS sur les emplois fonctionnels, le ministère de la Santé répond par une écoute distante dont on pourrait craindre qu'elle aboutisse un jour au mépris de nos missions et nos spécificités.

Sommaire

pages

Editorial 1

- **Y-aura-t-il encore un INJEP ?** 2

Compte-rendu du CONGRES de LA ROCHELLE - Octobre 2008

- **Bureau National du 1er octobre** 3
- **Conseil National du 2 octobre** 3
- **Assemblée Générale du 2 octobre** 7
- **Assemblée Générale du 3 octobre** 8
- **Compte-rendu des commissions** 9
- **Réception en Mairie de La Rochelle - Discours du SG** 11
- **Comptes de résultats** 12
- **Rapport des vérificateurs aux comptes** 13
- **Projet de budget du SEJS pour 2009** 14
- **Montant des cotisations 2009** 15
- **Motions adoptées au Congrès** 16
- **Vote des motions** 17

Intervention des Personnalités & Invités

- **Rémi VIENOT, Secrétaire Général de la section des retraités** 18
- **Denis ADAM, Secrétaire Général du SEP** 20
- **Patrick GONTHIER, Secrétaire Général de l'UNSA-éducation** 21
- **Clôture du Congrès : Philippe CHAUSSIER, SG du SEJS** 22

Affaires professionnelles

- **Budget du ministère pour 2009** 23
- **RGPP** 24

Affaires corporatives

- **Emplois fonctionnels** 24
- **Indemnités de sujétion des IJS**

Vie syndicale

- **Fonctionnement du nouveau BN**

Publications

- ***Un pont sur la Méditerranée*, de Georges GONZALEZ**

Editorial
(suite)

Les haussements de menton et les annonces démagogiques du « *moins d'Etat pour mieux d'Etat* » ne peuvent compenser le manque de courage devant les lobbies et l'incapacité à construire une politique du Sport et de la Jeunesse, deux errements qui caractérisent la gente ministérielle de notre champ professionnel.

Il est plus facile pour une organisation syndicale de critiquer, de s'opposer et de se draper dans l'opposition systématique.
Cela n'a jamais été le mode d'intervention du SEJS et avant lui des Syndicats des corps d'inspection du secteur jeunesse et sport.
Mais pourrons nous longtemps encore, syndicat réformiste, accepter d'échanger, de collaborer, de proposer avec une administration qui bafoue à ce point le dialogue social et le simple respect élémentaire d'autrui, fut-il élu syndical ?

On voudrait fomenter délibérément les conflits sociaux par un déni de responsabilité et jeter la population dans la rue en refusant de l'entendre qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

Philippe CHAUSSIER
Secrétaire général

Remerciements

Le SEJS remercie

- Edwige BAKKAUS et les collègues de Poitou-Charentes pour l'excellente organisation du congrès,
- la Résidence Club LA FAYETTE et ses personnels pour la qualité de leur accueil,
- la Mairie de LA ROCHELLE pour la réception qu'elle nous a donnée,
- le Conseil Général de Charente Maritime pour son aide financière,
- La MAIF pour son aide matérielle

Et tous les collègues, actifs et retraités, qui ont fait de ce congrès une réussite.

« Il fallait en être ! »

Affaires Professionnelles

Y AURA-T-IL ENCORE UN INJEP ?

La restructuration de l'INJEP se fait au pas de charge. Marly, c'est fini !

L'historique

Lors de la séance préparatoire au CA budgétaire qui s'est tenue le 14 octobre au ministère, la DJEP et le CBCM ont mis en doute la viabilité du scénario proposé par l'INJEP pour faire face à une réduction drastique de sa subvention : externalisation de la restauration, de la maintenance et de l'entretien des locaux et des espaces verts, et restructuration de 3 unités, l'UREF (unité de la recherche, des études et de la formation), l'UDIP (unité de la documentation, de l'information et des publications) et JESSIC (jeunesse, société de l'information et communication) à partir du 1er septembre 2009 avec la suppression de certains emplois liés à ces activités. L'institut, en revanche, serait maintenu sur le site de Marly-le-Roi.

De son côté, la tutelle a imposé un scénario différent : suppression de l'accueil et de l'hébergement en plus de l'externalisation proposée, qui est actée.

Et maintenant ? Des soins palliatifs à l'accompagnement en fin de vie

Un audit est en cours et réalisé par le cabinet PricewaterhouseCoopers. Il consiste, dans une première phase, à analyser les coûts complets des prestations, les coûts liés à l'entretien du patrimoine et aux charges immobilières, et d'indiquer les incidences sur les deux années à venir ; dans une deuxième phase, il s'agit d'analyser la disparition fin 2009 des fonctions d'accueil, de restauration et d'hébergement sur le site avec transfert des autres activités de l'institut sur un autre site. Il s'agit en particulier d'analyser les activités de chaque unité et service en vue du recentrage de l'activité de l'INJEP sur certaines missions avec abandon du site et relogement à Paris dans les futurs locaux du ministère.

Et après ? L'euthanasie active

Nul ne sait qui partira et à quelle date, à part les « TOS » et le personnel d'accueil, où et quand le transfert – on n'ose dire la translation – s'opérera : fin 2009 ? 2010 ?

Une chose est sûre : ce sera - et cela a déjà commencé - la course à l'emploi public. Les plus chanceux se recaseront, d'autres - en particulier les CDD - perdront leur emploi. Des contractuels en CDI pourront être licenciés en l'absence de reconversion.

France Domaine a déjà préconisé, paraît-il, la vente à la découpe du site. En langage domanial, on parle d'aliénation …

Au printemps dernier, l'INJEP avait proposé des pistes de travail sur la refonte de ses missions et de son décret statutaire, avec une ambition politique. Pourquoi pas un observatoire national de la jeunesse ? Pas de nouvelles. Maintenant, on comprend mieux pourquoi …

Compte rendu du Congrès de La Rochelle

Bureau National du 1er octobre 2008

(20h30)

Présents :
Edwige BAKKAUS ; Isabelle BECU-SALAUN ; Philippe BERTRAND ; Jean-Marie BONNET ; Bernard BRONCHART ; Patrick BRUGGEMAN ; Martine CHARRIER ; Philippe CHAUSSIER ; Michel CHAUVEAU ; Florence GIRAUD ; Mathias LAMARQUE ; Anne SCHIRRER .

Excusés :
Brigitte ASTIER-CHAMINADE ; Yannick BARILLET ; Laurent de LAMARE ; Gilles GRENIER ; Pascal ETIENNE ; Eric LEDOS ; Rémi VIENOT.

Le BN est principalement consacré à la finalisation de l'organisation matérielle du congrès.

Organisation des commissions de travail : Deux membres du BN, au minimum, seront chargés de veiller au bon fonctionnement des commissions (présidence, secrétariat, animation). Isabelle BECU-SALAÜN et Florence GIRAUD se proposent pour la commission 1 (Missions) , Jean-Marie BONNET, Martine CHARRIER et Patrick BRUGGEMAN pour la 2 (Organisation), Anne SCHIRRER, Bernard BRONCHART et Edwige BAKKAUS pour la 3 (Métiers).

Commissions des mandats et des votes : Conformément aux statuts (cf. art. 23), à son règlement intérieur et au règlement du congrès (art. 6), une commission des mandats et des votes sera proposé avec un président, membre du BN, Michel CHAUVEAU, et deux syndiqués non membres du BN (non candidats au nouveau BN), désignés en AG (ce sera Frédéric DELANNOY et Sébastien DARTAI).

Conformément au règlement du congrès (art. 7), une commission des motions sera proposée à l'Assemblée Générale avec Martine CHARRIER, présidente, et deux syndiqués non membres du BN (non candidats au nouveau BN), désignés en AG (ce sera Gérard CREPS et Max PINSON).

Pouvoirs : Le fichier informatique des syndiqués, géré par le permanent, est utilisé pour vérifier la validité des pouvoirs.

Présidence et secrétariat : Christian JEANNE sera sollicité pour présider le congrès, Thierry PERIDY en suppléance éventuelle. Le secrétariat de la journée du 2 octobre sera assurée par Philippe BERTRAND, celle du 3 par Patrick BRUGGEMAN, celle du 4 par Anne SCHIRRER, aidée d'Isabelle BECU-SALAÜN. D'autres membres de l'AG, volontaires, pourront y participer.

Commissaires aux comptes : Ce sont des collègues syndiqués, non membre du BN, désignés en AG. Pierre LARRE et Jean-Pierre POUILHE se porteront volontaires.

Thèmes évoqués en BN :

- Déroulement détaillé du congrès
- Visite de la Rochelle / Accueil en mairie
- Déroulement du CN (Vie de la section régionale - Affaires professionnelles (dont RGPP) - Affaires corporatives).
- Rapport BERTSCH
- CNEPJ
- Avancement du travail sur le référentiel professionnel
- Problématique de la fusion des corps

Compte rendu rédigé par Michel CHAUVEAU

Conseil National du 2 octobre 2008

(9h / 12h30)

Présents (les noms des délégués régionaux et délégués adjoints sont soulignés) :
Sébastien DARTAI (Poitou-Charentes), Damien KLEINMANN (Alsace), Yvon LAURANS (Lorraine), Pierre LARRE, Guy FABRETTI (Rhône-Alpes), Jean-Marc POULEAU (Bourgogne), Frédéric LE GOFF (Bretagne), Pierre-Yves BOIFFIN (Nord - Pas-de-Calais), Jean-Michel LECLERCQ (Picardie), Jean-Christophe LAPOUBLE (Aquitaine), Gérard CREPS, Mireille GUYONNAUD (Ile-de-France), Fabien MARTHA (Poitou-Charentes), et, pour le BN : Edwige BAKKAUS, Isabelle BECU-SALAUN, Philippe BERTRAND, Jean-Marie BONNET, Bernard BRONCHART, Patrick BRUGGEMAN, Martine CHARRIER, Philippe CHAUSSIER, Michel CHAUVEAU, Florence GIRAUD, Mathias LAMARQUE, Anne SCHIRRER, Rémi VIENOT.

Poitou-Charentes

Sébastien DARTAI, délégué de la section régionale Poitou-Charentes, remercie le BN d'avoir choisi pour son congrès 2008 la ville de La Rochelle, haut lieu congressiste, et la région. Il remercie notamment Edwige BAKKAUS pour l'organisation du congrès.
Il rappelle l'état d'avancement de la RGPP dans la région, avec une configuration à deux directions (donc DDJS intégrées dans des DDPCS au 1er janvier 2010) très probablement retenue par le préfet de Région, qui par ailleurs entretenait de très bonnes relations avec le DR ; ce préfet vient de partir. Trois départements (16,17 et 86, le 79 ayant un temps de retard) sont assez avancés sur les travaux RGPP départementaux, avec un travail sur un macro-organigrammes à trois directions (avec DDCS) pour le 16 et le 17, qui ne seront pas *a priori* retenus.
Sur le plan corporatif et affaires syndicales, le SEJS a demandé à être dans le CTPR, sans suite pour l'instant.

[Nombre de syndiqués au SEJS fin 2008 : **8**
Taux de syndicalisation 2007 et 2008 : 53,85 % - **61,54 %**]

Alsace

Damien KLEINMANN indique que deux réunions régionales ont été organisées, autour du dernier CN du 18 mars.

On constate en le déplorant, le peu de connaissance des élus associatifs et politiques du dossier RGPP, dans les deux départements où la tendance serait à la création de DDPCS.
A ce sujet, il est rappelé la gouvernance « précaire » des deux services : un DD par intérim dans le Haut Rhin, qui compte parmi les départements non pourvus suite à la dernière CAP, et, bientôt, la DRD elle-même (départ à la retraite du DR fin de premier trimestre, intérim prévisible de 6 mois par le DRA) Interrogations par rapport à la préfiguration de la future DRCSJS, puisque ni le DR actuel, ni le DRASS (sous réserve), ne postulent à la fonction.

La mobilisation des élus en notre faveur devient nécessaire, sur le plan local comme celui national.

[Nombre de syndiqués au SEJS fin 2008 : **4** Taux de syndicalisation 2007 et 2008 : 30 % - **40 %**]

Conseil National du 2 octobre 2008
(suite)

Lorraine

En matière de RGPP, Yvon LAURANS, délégué de section régionale, précise que les personnels insistent sur la valence éducative de nos missions. Les PTP ne souhaitent pas devenir de simples instructeurs de dossier.

Les personnels regrettent de ne pas être suffisamment associés à la réflexion, même si ils reconnaissent que les chefs de service les informent « au mieux » de ce qu'eux-mêmes savent.

Dans les quatre départements de la région, les entités jeunesse, sport et vie associative devraient rester ensemble au sein de la même direction.

Les Préfets sont favorables à une organisation à trois directions.

On note cependant que la réflexion n'est véritablement terminée dans aucun département et que des groupes de travail installés par le Préfet sont toujours à l'œuvre.

Au niveau régional, les rencontres DRJS/DRASS ne font que commencer (actuellement, travail sur la mise à plat des missions).

[Nombre de syndiqués au SEJS fin 2008 : **6** Taux de syndicalisation 2007 et 2008 : 31,25 % - **37,50 %**]

Rhône-Alpes

Pierre LARRE et Guy FABRETTI interviennent au nom de la section, en substitution de Pierre-Yves LOULIER et Fabienne DEGUILHEM, délégué et adjointe, non disponibles pour le congrès. La section régionale a par ailleurs transmis un document au BN, suite à sa dernière réunion, préparatoire au congrès.

Les inspecteurs de la section régionale expriment une inquiétude et une grande insatisfaction dans le contexte actuel de réforme alimenté par la RGPP, les rapports SILICANI et BERTSCH.

Plusieurs constats viennent entretenir depuis plusieurs mois une forte inquiétude et de grandes insatisfactions :

- Réduction drastique des crédits des BOP jeunesse et sports, au niveau départemental notamment, étayée par la préparation du budget 2009, la dernière lettre du DJVA, l'annonce de la reconcentration du CNDS au niveau régional, la suppression de certains dispositifs ministériels comme les postes Fonjep CRIB, l'opération solidar'été, etc.
- Lettre du 5 septembre 2008 des Ministres posant l'échelon régional comme seul relai des politiques ministérielles (échelon de droit commun).
- Suppression ou non-remplacement de nombreux postes d'agents, tout corps confondus, après départ en retraite, mutation et détachement.
- Désinvolture à l'égard du corps des IJS, postes de DD non pourvus, non revalorisation des ISS, abandon du recrutement, remise en cause de la responsabilité d'encadrement (instruction notation PTP), suppression de 2/3 des postes fonctionnels.
- Absence de cadrage ministériel permettant de donner une approche commune aux devenirs des services, notamment départementaux, dans le cadre de la RGPP. A cet égard, la situation en Rhône-Alpes est évocatrice. En effet, chaque département est traité selon la volonté du corps préfectoral. Si dans un département, le DDJS et ses adjoints sont largement associés à la préfiguration de la future organisation, dans d'autres ils ne sont qu'informés, voire, pire, mis devant le fait accompli de décisions prises au sein de cabinet de préfecture sans aucune consultation de tous les services déconcentrés.
- Absence d'orientations ministérielles mobilisant largement les services sur une ligne directrice claire et volontaire.

La section régionale souhaite que le du SEJS continue à intervenir pour maintenir un certain nombre d'emploi fonctionnel pour conserver l'attractivité de la carrière pour laquelle ils se sont engagés fortement et reconnaitre l'appartenance des IJS à un corps d'encadrement (indemnitaire, encadrement des personnels, …)

Par ailleurs, certains inspecteurs de la section pourraient envisager de participer à un mouvement de boycott des représentations ou des examens (avis partagés).

[Nombre de syndiqués au SEJS fin 2008 : **21** Taux de syndicalisation 2007 et 2008 : 51,35 % - **56,76 %**]

Bourgogne

Jean-Marc POULEAU, délégué régional, indique que la section bénéficie d'un temps d'écoute lors des réunions régionales, en sus des contacts habituels entre syndiqués.

Les remontées d'inquiétude concernent principalement :

- La diminution des moyens budgétaires et en personnel (la Bourgogne a du rendre deux postes d'ATOSS ; des mutations de CEPJ et PS n'ont pas été remplacées ; un poste de direction non pourvu au 1er décembre).
- Le positionnement des inspecteurs (vis-à-vis des corps encadrés).
- L'absence de revalorisation indemnitaire (en relation avec le point précédent).
- Une vision d'avenir hésitante (recherche de cohérence et manque de fil conducteur dans les priorités ministérielles) et grande disparité dans les préfiguration d'organisation territoriales liées à la RGPP.

[Nombre de syndiqués au SEJS fin 2008 : **9** Taux de syndicalisation 2007 et 2008 : 50 % - **56,25 %**]

Bretagne

Frédéric LE GOFF, délégué régional, fait un point de situation à la rentrée : des départs et des arrivées de directeurs (trices) avec incidence sur la syndicalisation. Potentiellement dix-neuf personnes sont susceptibles de rejoindre le SEJS (emploi fonctionnel de direction et personnel d'encadrement).

Quinze appartiennent au corps de l'inspection. En complément des messages du permanent du SEJS, des relances sont effectuées lors d'occasions informelles. Il n'est pas exclu « qu'un jour » deux collègues syndiqués par leur passé reprennent leur adhésion.

En l'absence de temps contraint ou « imposé » par l'administration (réunion régionale à l'initiative de la DR, CTPR, …), le fonctionnement de la section a des difficultés à se réunir quelques collègues (même constat que précédemment). Problème de calendrier, de disponibilité certainement, mais peut être également de motivation ; sachant que les collègues IJS sont demandeurs de rencontres « professionnelles » ne serait-ce que pour échanger.

Profitant de la tenue d'un CTPR sur la RGPP le 11 septembre, la section Bretagne a pu se réunir (quatre présents avec les trois directeurs(trice) départementaux(le). En prévision du congrès, la réunion a essentiellement été consacrée à la RGPP (prolongeant ainsi les échanges du CTPR). Il en ressort une diversité de situations entres les départements et la région selon l'impulsion respective des préfets. Le Finistère a démarré très tôt avec deux scenarii, soit une DDPCS, soit une DDCS. La DDJS est présente dans les plus importants groupe de travail. Le Morbihan s'attèle à la tâche avec un nouveau directeur DDASS, arrivant fin septembre) et une nouvelle directrice DDJS. Le préfet a missionné le DDASS pour mener le groupe de travail.
Dans les Côtes-d'Armor, l'arrivée également des nouveaux chefs de service concernés a retardé la mise en place de ce travail.
A signaler que fin juillet, le préfet du Morbihan a réuni les représentants des personnels siégeant dans les instances paritaires départementales (renvoyant pour ceux siégeant au niveau régional à un même exercice, futur, à l'initiative du préfet de région). Tant en termes de cohérence régionale des échelons départementaux, que des choix des préfets, une option semble se dessiner pour trois directions avec DDCS.
Pour le département chef lieu niveau régional, il est envisagé une « décomposition » fonctionnelle avec un scénario sans DDCS.
S'agissant de la note d'ambiance générale, si l'ensemble des personnels JS ne sont pas *stricto sensu* inquiets, ils n'en demeurent pas moins des plus préoccupés, soit en raison du manque d'information à leur niveau, soit en l'absence de vision du lendemain.

[Nombre de syndiqués au SEJS fin 2008 : **7** Taux de syndicalisation 2007 et 2008 : 38,89 % - **38,89 %**]

Nord-Pas-de-Calais

Pierre-Yves BOIFFIN, délégué régional, indique que la section compte 7 syndiqués sur 12 possibles. La vie syndicale se caractérise par un rapprochement avec la section de la Picardie, en vue probablement de créer une section interrégionale. Une réunion interrégionale est d'ailleurs prévue prochainement (le 24 octobre).

Pour ce qui est de la RGPP, il y a encore à ce jour beaucoup d'incertitude sur le schéma final retenu tant au niveau départemental que régional (réunion récente des chefs de services déconcentrés autour du Préfet de Région dont il n'est rien sorti de précis).Les tendances qui se dégagent sont néanmoins les suivantes :

- Comme partout la notion de cohésion sociale n'a pas fait l'objet de réflexion préalable spécifique. Il y aura dé-tricotage de la DRDJS dans le Nord et création d'une DDCS.
- Le groupe de travail régional de préfiguration de la DRJSCS est piloté par la Préfète départementale à la cohésion sociale et à l'égalité des chances.
- La DRASS a très peu d'ETPT à « confier » au niveau régional (3 ETPT), car le niveau départemental (DDASS) a été renforcé dans le domaine des affaires sociales dans la région. Vraie inquiétude sur ce qu'il restera du niveau régional après le détricotage.
- Le Pas de Calais n'a pas arrêté sa doctrine en matière de création de nouveau service Il semblait s'orienter récemment vers la création d'une (seule) Direction de la Population et de la Cohésion Sociale, mais rien n'est confirmé.

En matière de vie syndicale, le délégué régional du SEJS a interpellé le délégué de l'UNSA Education pour figurer au sein du CTPR Il y a par ailleurs un débat fort au sein de la région sur la question indemnitaire, qui oppose semble-t-il les départements Nord et Pas de Calais (les inspecteurs et CAS de ce département s'estimant moins bien traités). Un point est à faire précisément par le délégué syndical dans un contexte de réduction générale.

[Nombre de syndiqués au SEJS fin 2008 : **8** Taux de syndicalisation 2007 et 2008 : 57,14 % - **57,14 %**]

Picardie

Jean-Michel LECLERCQ, délégué régional, précise la situation des emplois de direction dans la région.

Au regard de la situation des effectifs le principe de la constitution d'une section inter-régionale Nord/ Pas-de-Calais et Picardie fait l'objet d'une réflexion entre les deux délégués des sections concernées. Une première réunion inter-régionale s'est tenue en mars à la DDJS du Pas-de-Calais. Une seconde est programmée le 24 octobre prochain. A terme et compte-tenu de la mutation du délégué de la section Picardie, il semble maintenant opportun d'envisager la création d'une section inter-régionale tant que les effectifs de Picardie n'évolueront pas favorablement. Les deux collègues syndiqués ont été sollicités afin de prendre une éventuelle succession.

Pour ce qui est de la RGPP, le préfet de Picardie a souhaité la constitution de trois directions dans les trois départements picards. Les groupes de travail ont été mis en place en ce sens dans les trois départements. Des réunions d'encadrement se sont déroulées au cours de la 1ère semaine du mois d'octobre. A l'instar des autres départements préfecture de région, la DRDJS d'Amiens fait également l'objet d'un projet de partition avec la création d'une DRJSCS et la création d'une DDCS. Au regard du contexte récent il n'est pas interdit de

s'interroger sur une architecture à trois directions, ce qui semble constituer une hypothèse à vérifier.

L'ensemble des représentants syndicaux élus des CTP des trois départements picards ont fait l'objet d'une information en juillet et en octobre.

[Nombre de syndiqués fin 2008 : **2**
Taux de syndicalisation 2007 et 8 : 10 % ; **20 %**]

Ile de France

Gérard CREPS, délégué régional, assisté de Mireille GUYONNAUD, adjointe, précise la situation dans une région à huit départements, qui regroupe 20 % de la population française. Sur les 71 IJS qui y travaillent, environ la moitié travaillent en administration centrale, en établissements nationaux, ou sont détachés dans d'autres administrations ou structures. Beaucoup de postes sont demeurés vacants à la rentrée dans les départements (notamment du fait de l'absence de concours).

Beaucoup d'inquiétudes se manifestent à propos de la RGPP. Les mises en place sont lentes. La création d'une DDCS pourraient être envisagée dans tous les départements. Il en est de même sur le devenir de l'INJEP et du CIDJ, comme pour le déménagement de l'administration centrale, programmé en 2009.

Après de longues et âpres tractations menées à la fois avec l'administration régionale et avec la centrale syndicale, les représentants franciliens du SEJS ont pu faire rétablir à 120 % le taux des indemnités pour tous les IJS (ce qui était le cas depuis 2002), après qu'il ait été ramené arbitrairement à 100 % début 2008.

[Nombre de syndiqués fin 2008 : **26**
Taux de syndicalisation 2007 et 2008 : 46,67 % - **43,33 %**]

Syndicalisation au SEJS fin 2008 dans les sections non représentées au Conseil National du 2 octobre 2008

Région	Nombre de syndiqués 2008	Taux de syndicalisation 2007	2008
Aquitaine	9	47,06%	**52,94%**
Auvergne	8	50,00%	**57,14%**
Basse-Normandie	4	18,18%	**36,36%**
Centre	8	29,41%	**47,06%**
Champagne-Ardennes	9	46,15%	**69,23%**
Corse	2	66,66%	**33,33%**
Franche-Comté	4	30,77%	**30,77%**
Haute-Normandie	5	71,43%	**71,43%**
Languedoc-Roussillon	7	10,53%	**36,84%**
Limousin	4	30,00%	**40,00%**
Midi-Pyrénées	11	40,91%	**50,00%**
Pays de la Loire	10	13,64%	**45,45%**
Provence – Alpes-Côte d'Azur	14	50,00%	**53,85%**
DOM-TOM	10	34,78%	**43,48%**

Total général 2008 (avec les sections représentées) **: 205**, soit un taux de progression de 19,2 % par rapport à 2007, et **49,52 %** des IJS.

Les membres du BN ou autres participants à ce CN, issus des régions non représentées, donnent quelques précisions pour les sections régionales dont ils sont membres, comme

- Mathias LAMARQUE et Jean-Christophe LAPOUBLE pour l'Aquitaine,
- Philippe BERTRAND pour les Pays de la Loire, qui précise qu'une réunion régionale s'est tenue la semaine précédente,
- Jean-Marie BONNET pour la région Centre ; il n'y a pas eu de réunion de section ; le DRJS a été nommé préfigurateur ; la DRDJS est en cours de « détricotage » dans le cadre de la RGPP,
- Martine CHARRIER, pour la région Champagne-Ardennes.

M. CHARRIER précise qu'un fonctionnement intersyndical avec la section régional SEJS de Lorraine s'est mis en place. Une réunion regroupant tous les collègues syndiqués a eu lieu au cours du premier semestre 2008. Un point de situation RGPP y a été fait dans les dans les deux régions. La problématique du devenir de la fonction d'encadrement a été largement débattue.

A chaque réunion régionale Champagne-Ardennes, soit une réunion par trimestre, un point est fait sur l'avancée des travaux syndicaux. Les collègues syndiqués s'estiment amplement informés au fur et à mesure des réunion nationales et entretiens avec l'administration, le cabinet, etc. Ils mesurent la qualité des travaux menés. La revendication sur la revalorisation des indemnités de sujétions est toujours aussi forte.

Assemblée Générale du 2 octobre 2008 (14h30)

Thierry PERIDY, Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports de Charente-Maritime, membre du SEJS, assure la première présidence de séance. Il souhaite à toutes et tous la bienvenue, et un excellent congrès, très productif, malgré le contexte agité et tempétueux (il ne s'agit pas de la météorologie rochelaise du moment …).

Michel CHAUVEAU, permanent du SEJS, propose le règlement du congrès (cf. p.11 de SEJS*Info* n° 11), qui est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale. Il présente le planning du congrès (cf. p. 9 et 10). Il indique que le quorum est largement dépassé (102 présents ou représentés nécessaire, 158 constatés lors des votes). L'assemblée peut donc valablement délibérer. Le taux de syndicalisation des IJS est maintenant très proche de 50 % (49,52 %) ; la progression de la syndicalisation entre 2007 et 2008 est supérieure à 15 % et proche de 20 %.

Philippe CHAUSSIER, Secrétaire général, reprend quelques points essentiels de son rapport moral (cf. SEJS*Info* n° 11). Il fait observer une minute de silence en mémoire aux collègues disparus. Il invite à une vigilance corporative vis-à-vis du ministère de la santé et du pourtour « cohésion sociale ». Le BN s'est organisé en « dispositif de crise » eu égard à la RGPP, en répondant présent à toutes « invitation » ou convocations de l'administration centrale.
Il rend hommage à l'important travail fait cet année par plusieurs membres du BN, dont Michel CHAUVEAU, permanent, Laurent de LAMARE et Eric LEDOS, sur les affaires corporatives, et à Martine CHARRIER, SGA.
Il souligne le travail fait sur le champ professionnel, malgré certaines critiques potentielles sur les « risques » pris par le SEJS à faire des propositions, comme dans le cas du rapport BERTSCH. Constat est fait que le SEJS a raison de continuer à se positionner en syndicat réformiste.
Certaines de ses analyses sont prises en compte (sur le niveau 3, par exemple).
L'UNSA-éducation apprécie la présence, la participation et la production du SEJS, même s'il n'en a pas toujours de retours suffisants.
La communication du SEJS est importante, notamment pour ce qui est des publications « en ligne ». Un comité de rédaction reste à mettre en place.
Les circonstances actuelles expliquent pour partie l'augmentation significative de notre taux de syndicalisation.
L'objectif de ce congrès est de parvenir à l'élaboration de mandats clairs, opérationnels pour le travail à venir du bureau national (BN), en faisant de chaque syndiqué un véritable acteur.

Le rapport moral du Secrétaire Général est approuvé à l'unanimité.

Michel CHAUVEAU, permanent, évoque certains points du rapport d'activité du syndicat (cf. SEJS*Info* n° 11, p. 3 sq.). Il précise la situation actuelle quant au champ de syndicalisation du SEJS, organisé par métier (d'encadrement) et non plus par corps, ce qui va dans le sens de l'histoire, mais est peut-être encore un peu trop novateur. Conformément aux recommandations de la fédération UNSA-éducation, le SEJS a proposé un protocole d'accord identique avec les trois syndicats de corps concernés, fondé sur le volontariat (choix de chacun de rester dans son syndicat de corps ou d'adhérer à son syndicat de métier) et la rencontre régulière entre ces syndicats pour faire un point de situation. Le syndicat de l'administration et de l'intendance (A&I) a signé, celui des personnels techniques et pédagogiques de jeunesse et d'éducation populaire (SEP) écrit qu'il est prêt à le faire, celui des personnels techniques et pédagogiques sport (SNAPS) ne veut pas discuter de ce projet. Le SEJS aura à décider de la conduite à tenir sur ce dernier point, pour 2009.
La vie syndicale « institutionnelle » a été marquée par huit réunions de BN, cette année, deux de conseil national (CN).
Il évoque le fonctionnement des commissions thématiques nationales (DR et établissements), leurs productions (sur les établissements) ou participation (à la conférence des DR, dans le rôle de préfigurateur des DRJSCS), les excellentes relations avec la section des retraités, et les sections régionales, où il a été invité à plusieurs reprises.
Cette année a été marquée par un fonctionnement très difficile des CAP (de nombreuses fois reportées, au 23 juin et 31 juillet !), avec une décision ministérielle scandaleuse et inéquitable de ne plus pourvoir certains emplois de DDJS.
La RGPP a par ailleurs conduit le SEJS à mettre en place un réseau de veille (coordonné par Brigitte ASTIER-CHAMINADE), afin de pouvoir disposer rapidement d'éléments de synthèse nationale.
Il conclut son exposé en attirant l'attention sur la recomposition syndicale qui sera certainement nécessaire dans le cadre de ce ministère « Santé – Jeunesse, Sports et Vie Associative », avec un CTPM unique et des élections au deuxième semestre 2009.

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.

DEBATS

Frédéric LE GOFF : nos collègues ne comprennent pas le blocage pour la revalorisation des indemnités de sujétions et s'interrogent sur l'énergie syndicale dépensée à ce sujet.

M. CHAUVEAU indique que le congrès doit aussi réfléchir aux réactions possibles.
Isabelle BECU-SALAÜN déplore que nos interlocuteurs n'étudient pas leurs dossiers, ni ne lisent pas les nôtres font le travail à leur place. Les commandes faites par le cabinet au DRHACH ne sont pas suivies d'effet ; il ne tient pas ses engagements (cf. les réponses qu'il devait nous apporter avant le congrès, à la suite de la réunion du 24 septembre).
Guy FABRETTI propose de cibler les participations syndicales, au salon « sport et territoire », par exemple

Jean-Christophe LAPOUBLE propose plutôt de rencontrer les élus concernés (cf. journée ANDES du 25 octobre à Toulouse).
Alexandre MAGNANT considère qu'il ne faut pas se contenter de l'action du BN et généraliser les demandes d'audiences lors des déplacements des Ministre comme à La Rochelle, récemment.
Philippe BERTRAND considère qu'il faut savoir se lancer dans des actions concrètes de protestation.

Jean-Pierre POUILHE demande où en est l'éventuel rapprochement entre l'UNSA et la CGC, évoqué dans la presse ? (Des réponses pourront être apportées samedi par Patrick GONTHIER, Secrétaire Général de l'UNSA-éducation). Les IJS n'ont pas grand chose à voir avec les IAS : comment cela se préfigure t il ?

Mathias LAMARQUE souhaite que les collègues non IJS et détachés sur des emplois statutaire de direction puissent rester au SEJS quelles que soient les décisions de l'UNSA-éducation.
Anne DAMBEZA précise quelques suites du rapport BERTSCH. Les fédérations ont été assez sidérées de se voir sollicités par Y.DROUET, conseiller technique au cabinet, pour éventuellement, ne pas donner suite à leurs propositions de DE ou DES JEPS.
Philippe CHAUSSIER rappelle la rencontre du SEJS avec ce conseiller technique, ce qui a fait l'objet de plusieurs lettres, rendues publiques.

Anne DAMBEZA précise que le nouveau sous-directeur chargé de l'emploi et des formations souhaite organiser des assises de la formation en décembre ; il veut consulter les partenaires, *via* la CPC. Le cabinet se montre néanmoins pressé et veut faire appliquer rapidement le rapport. Le CNOSF et le CNAJEP, notamment, ont rédigé leur position en mai dernier.

Frédéric DELANNOY indique que les organismes audités par J. BERTCH se sont senti tous un peu floué au final. Ils ont intérêt à intervenir en concertation avant le 15 décembre. Il évoque l'intervention de Valérie PECRESSE, dans le sens du rapport BERTSCH.

Philippe CHAUSSIER indique que le SEJS ne s'est pas dispersé en restant dans la dimension politique du rapport, et non en s'enferrant dans les déclinaisons techniques.

Le rapport financier est présenté par Bernard BRONCHARD (cf. p. suivantes)

Assemblée Générale du 3 octobre (11h)

La présidence de séance est assurée par Christian JEANNE, Directeur Départemental des Deux-Sèvres.

Elections au Bureau national

203 syndiqués sont à jour de leur cotisation, 59 sont présents et 99 pouvoirs ont été recensés, soit 158 votants. Conformément à ses statuts, la moitié du bureau national (BN) du SEJS est renouvelable : Brigitte ASTIER-CHAMINADE, Edwige BAKKAUS, Jean-Marie BONNET, Anne SCHIRRER, Eric LEDOS, Bernard BRONCHART. G.CARRUSO ne se représente pas.
Deux collègues sont candidats : Frédéric LE GOFF et Max PINSON.
B. ASTIER, absente pour raisons de santé, a envoyé un courrier pour présenter sa candidature (lu par le permanent, en son nom). Laurent de LAMARE présente la candidature d'Eric LEDOS, également absent au congrès.
Après présentation de l'ensemble des candidats, les bulletins sont distribués et les consignes de vote précisées :

- Les noms des deux candidats doivent être ajoutés sur les bulletins pré-imprimés
- Un nom au minimum doit être barré, compte tenu du nombre de places disponibles au BN.

La commission des votes procède au décompte des bulletins pendant les rapports des commissions. Sébastien DARTAI et Frédéric DELANNOY proclament ensuite les résultats :

158 votants (78 % des syndiqués), 157 suffrages exprimés, 6 bulletins blancs ou nuls.

Sont élus :

Brigitte ASTIER-CHAMINADE (129 voix), Edwige BAKKAUS (143 voix), Jean-Marie BONNET (103 voix), Eric LEDOS (145 voix), Frédéric LE GOFF (145 voix), Max PINSON (102 voix), Anne SCHIRRER (141 voix). Bernard BRONCHART obtient par ailleurs 93 voix.

La réunion du nouveau BN de l'après-midi détermine la répartition des premières responsabilités, par vote quasiment toujours à l'unanimité :

Secrétaire général : **Philippe CHAUSSIER**
Secrétaire générale adjointe : **Isabelle BECU-SALAÜN**
Trésorière : **Anne SCHIRRER**
Trésorière adjointe : **Martine CHARRIER**

Il fixe les dates des prochaines réunions : la prochaine aura lieu le mardi 18 novembre au Ministère et le Conseil National le jeudi 12 mars à l'INJEP.
Suite à la proclamation des résultats, Philippe CHAUSSIER remercie les membres du BN sortant pour le travail collectif accompli et notamment Bernard BRONCHART pour son investissement.

Compte rendu des commissions

Commission 1

Nos missions dans le cadre de la cohésion sociale ... ?

Zones de forces

- JS œuvre dans le domaine éducatif, et pilote de fait un ensemble de politiques publiques axées autour de la prévention. Cette dimension offre une alternative intéressante à la cohésion sociale vue comme stricte réparation. Les politiques JS concourent à renforcer le lien social et à améliorer le bien être des individus quels qu'ils soient.

- Capacité à accompagner, évaluer, expertiser les politiques éducatives et sportives locales, à analyser les besoins sociaux, à expérimenter dans ce domaine.
- Capacité à accompagner et à aider à la structuration du secteur associatif, grâce à une réelle légitimité en tant qu'interlocuteur reconnu.
- Mode d'organisation et de fonctionnement adapté à la vie associative.
- Capacité à initier et fédérer des politiques éducatives complémentaires de l'Education Nationale, en dehors du temps scolaire, en prenant en compte les besoins sociaux.
- Capacité à intervenir directement dans le secteur social dans une finalité éducative (cf. PAS).
- Capacité à adosser une politique éducative à un dispositif de formation et à un dispositif réglementaire de protection des usagers et des mineurs.

- Capacité à développer des actions ayant pour finalité la mixité sociale.

Facteurs limitants

- Disparité des compétences d'ingénierie sociale et de formation, d'homogénéité dans nos méthodes.
- Inadéquation des moyens humains aux besoins sociaux.
- Trop de services sont devenus de services de gestion et ont perdu le fil de l'accompagnement des politiques de notre champ.
- Déficit de portage national de nos politiques.
- Faiblesse des moyens financiers et fragilité souvent des moyens humains dans les services.

Opportunités à développer

- Reprendre à notre compte la cohésion sociale définie par le Conseil de l'Europe, (concept large) pour faire valoir nos missions.
- Notre identité et nos missions sont identifiées dans les nouvelles DRJSCS.
- Valoriser la proportion des ETPT dans le nouveau système. On reste une force déterminante pour les Préfets.
- Permanence des besoins sociaux et éducatifs en constante évolution.
- Capacité à y répondre dans la proximité avec les acteurs.
- Capacité à trouver une place spécifique et bien identifié de JS
- Confirmer notre position d'autorité académique dans le domaine des formations des champs du sport et de l'animation.

Risques à éviter

- Que la cohésion sociale ne soit pensée que comme un ensemble de mesures réparatrices.
- Que nos compétences se diluent dans la gestion bureaucratique du système et le suivi des multiples dispositifs liés à la cohésion sociale (ex. : politique de la ville actuellement).
- Que progressivement les missions de développement du secteur sportif ne soient confiées au secteur fédéral – qui n'est pas toujours en capacité de les exercer au niveau local.

Commission 2

Quelle organisation cible dans le cadre de la RGPP ... ?

Les participants se sont posé la question de savoir s'ils se positionnaient de la même façon dans leur action syndicale et dans leur action de chef de service.

Deux orientations ont été débattues :

- Certains pensent qu'il est trop tard pour agir, les décisions sont prises
- D'autres qu'on peut encore infléchir les décisions, prenant comme référence les DDASS.

Les réalités départementales sont très différentes.

Les leviers d'actions sont de trois natures :

- structures, missions, périmètres ;
- budgétaire ;
- immobilier.

Hypothèse finale : demander une expérimentation dans les 8 services régionaux concernés par la séparation DR et DD dans les chefs lieux de région, en gardant une unité opérationnelle départementale jeunesse et sports.

Commission 3

Place des IJS et des fonctions d'encadrement dans ce nouveau contexte ?

Fiche référentielle métier des inspecteurs jeunesse et sports

Du fait de la redéfinition des profils de postes occupés par les inspecteurs, elle-même occasionnée par la RGPP, un référentiel métier de l'inspecteur de la jeunesse et des sports doit être élaboré.

Pour le rendre le plus communicable, Bernard BRONCHART, membre de la commission affaires corporatives au sein du BN, explique qu'il faut utiliser les items des fiches métiers du répertoire inter ministériel des métiers de l'Etat (RIME) et du cadre du référentiel professionnel adopté par le ministère pour les CTPS, soit : définition du métier, mission, activités principales, compétences requises, connaissances approfondies associées (disciplinaires, méthodologiques), fonctions et emplois types liés à l'exercice du métier.
Afin d'aider les membres du BN à la rédiger, il est demandé à la commission de réfléchir de manière générale sur la place de l'inspecteur jeunesse et sports dans le nouveau contexte, étant entendu que la cohésion sociale n'est pas l'apanage du seul secteur J S actuel.

Réflexion globale

Le groupe part des constats suivants : le corps des inspecteurs jeunesse et sports est en voie d'extinction. Les départs à la retraite ou volontaires (détachements essentiellement), ne sont pas remplacés puisqu'aucun concours n'est organisé depuis 3 ans. Ainsi dans les 5 prochaines années, du fait de la pyramide des âges, le nombre d'inspecteurs aura été divisé par deux. Or l'érosion d'un corps ralentit la progression de carrière des « survivants ».
Parallèlement à cela, une réforme de la fonction publique prévoit une transformation d'une fonction publique de carrière à celle de métiers. Tous les corps actuels seraient regroupés en 9 filières et en une cinquantaine de métiers. Dans ce contexte contraint, la commission pense que le corps des inspecteurs jeunesse et sports n'a plus d'avenir en soi Une évolution vers l'inter ministérialité est inévitable.

C'est pourquoi, le SEJS se doit d'essayer de préserver à moyen terme (5 – 10 ans) le déroulement de carrière des « jeunes » inspecteurs jeunesse et sports. Il faut favoriser leur redéploiement dans un autre corps, sans refuser au besoin le glissement de l'éducatif vers le social.
Dans cette période trouble, il faut valoriser nos plus par rapport aux autres corps de notre ministère. Les CTP et les CTPS sont les experts. Quant aux inspecteurs, l'essentiel du métier est la conduite et pilotage des politiques publiques. Or les activités, les savoir-faire sont proches voire identiques à ceux des administrateurs civils. C'est pourquoi il ne faut pas avoir peur de demander à ce que le corps des inspecteurs jeunesse et sports soit reversé dans celui des administrateurs civils. Cela est conforté par le niveau universitaire ou de carrière exigé pour passer le concours d'inspecteur, et, l'indice indiciaire sommital hors échelle B. On rappelle ici que les évolutions (avantages ?) obtenus à ce jour l'ont été car le Syndicat sollicite et sensibilise lui même d'autres interlocuteurs que son ministère (Budget, DGFP…).

A la suite de cette discussion, le groupe a été partagé sur deux points : faut-il renoncer à la notion d'inspecteur (synonyme pour nos partenaires de contrôleur) et faut il renoncer au noyau historique de publics particuliers (sportifs et jeunes) ou l'élargir ? Quid, par ailleurs, de l'éducation populaire, oubliée dans cette vaste entreprise ?

Pour la première question, la commission n'a pas réussi à dégager un consensus, peut être faute de temps.
Pour la deuxième, une majorité a conclu à la volonté de réinsérer notre domaine spécifique (par rapport aux administrateurs civils). En effet, dans la section connaissances approfondies associées, il serait fort intéressant de rappeler dans la rubrique disciplinaire nos compétences dans le domaine de la vie associative (afin de devancer le regroupement en cohésion sociale) et notamment en droit des associations, de mettre en avant nos compétences en matière d'éducation et de pédagogie.

De même, dans la rubrique connaissances méthodologiques, il serait valorisant de pointer nos aptitudes à évaluer. Il ne faut pas s'arrêter à nos capacités d'encadrement. Il semblerait que les corps de la fonction publique d'encadrement pur seraient remis en cause actuellement (ex : directeur de préfecture).

Enfin, les inspecteurs jeunesse et sports, quel que soit leur grade, se doivent de faire bloc et surtout ne pas chercher soit à se sauver individuellement soit à préserver un grade plutôt qu'un autre.

****
***

Allocution du Secrétaire Général du SEJS à la Mairie de La Rochelle

Monsieur le Conseiller Général, Maire Adjoint, Madame la Maire Adjoint, Monsieur le Secrétaire Général de l'UNSA-éducation, mes chers collègues.

Avant tout permettez-moi de remercier chaleureusement la Municipalité de la Rochelle de nous accueillir dans ces murs prestigieux et chargés d'histoire de l'Hôtel de Ville, à l'occasion de notre Congrès.

Certes modeste au regard des médiatiques rassemblements organisés dans votre cité, notre Congrès annuel revêtait cette année une importance particulière et nous nous félicitons d'avoir pu trouver dans vos murs des conditions particulièrement satisfaisantes pour évoquer les questions importantes qui traversent à la fois nos conditions d'exercice professionnel et l'existence même de notre corps statutaire.

Fonctionnaires de l'Etat les inspecteurs de la jeunesse et des sports restent historiquement les familiers des élus de terrain.

Tout aussi historiquement, ils ont toujours trouver auprès de ceux-ci compréhension, soutien lorsque leur cadre de travail, leurs missions et plus largement le service public qu'ils défendent à pu être mis en danger.

C'est peu de le dire, nous nous trouvons aujourd'hui en zone cyclonique.

La révision générale des politiques publiques, voulue par l'Etat centralisé, si elle avait été équilibrée, réfléchie aurait pu apparaître comme une réforme intelligente de l'action d'un état moderne, mais elle s'annonce comme la mère de tous les risques.

Non pas seulement pour les seuls fonctionnaires du secrétariat d'Etat chargé des sports de la jeunesse et de la vie associative, non pas seulement pour les fonctionnaires quels qu'ils soient, mais pour tous les usagers et plus largement pour tous les citoyens,

La liquidation des corps de fonctionnaires et la suppression des politiques publiques de régulation et d'aménagement du territoires ne sont que les déclinaisons d'une volonté à peine masquée de destruction au bulldozer des services publics de l'Etat sur le territoire.

Pourtant, à ce jour, sauf lorsque tel hôpital ou maternité est menacé de fermeture, peut être lorsque le tribunal d'instance est rayé de la carte, bien faibles sont les cris d'alarme lancés de telle assemblée départementale, régionale à fortiori nationale devant ce jeu de massacre du service public.

Avec la Loi sur la mobilité des fonctionnaires, de statuts protecteurs il n'est plus question.

Avec la réorganisation territoriale de l'Etat les services de proximité suivront le sort de la police du même nom,

Avec la redéfinition de la représentativité syndicale, le dialogue social sera réduit au droit d'adresse en vigueur sous l'ancien régime.

Est-ce de cette France là que les élus du suffrage universel veulent en 2008 ? A bien les connaître, nous ne pouvons le croire.

Madame, Monsieur, merci encore de votre accueil, permettez que j'ajoute à ce remerciements un appel à tous ceux qui comme vous ont l'honneur de porter un mandat électif pour nous soutenir dans notre défense de l'intérêt général.

Comptes de résultat 2007

		2007	%	BUDGET 2007	% réalisé
COMPTE DE CHARGES					
60 ACHATS	TOTAL	3 229,36 €	8%	800,00	403,67%
6001	Matériel	2 330,55 €	6%	100,00	2330,55%
6002	Achat de fournitures, papeterie	328,00 €	1%	200,00	164,00%
6003	Travaux	570,81 €	1%	500,00	114,16%
6004	Divers	- €	0%		
61 SERVICES EXTERIEURS	TOTAL	66,60 €	0%	900,00	7,40%
6101	Locations et charges locatives	- €	0%		
6102	Entretiens, réparations	46,10 €	0%	300,00	15,37%
6103	Assurances	- €	0%		
6104	Documentation	20,50 €	0%	100,00	20,50%
6105	Honoraires d'avocats	- €	0%	500,00	
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	TOTAL	29 798,70 €	70%	31 000,00	96,12%
6201	Fonctionnement du BN	1 844,69 €	4%	4 000,00	46,12%
6202	Frais de transports BN, CN	9 813,25 €	23%	8 000,00	122,67%
6203	Frais de transports autres réunions	2 217,01 €	5%	3 000,00	73,90%
6204	AG, Congrès	14 312,49 €	34%	15 000,00	95,42%
6205	Frais postaux, téléphone	1 325,16 €	3%	1 000,00	132,52%
6206	Formation	- €	0%		
6207	Publicité, reprographie	- €	0%		
6208	Frais de missions, réception	70,70 €	0%		
6209		- €	0%		
6210	Services bancaires et assimilés	- €	0%		
6211	Divers	215,40 €	1%		
64 CHARGES DE PERSONNEL	TOTAL	100,00 €	0%	0,00	
6401	Secrétariat	- €	0%		
6402		- €	0%		
6403	Divers	100,00 €	0%		
65 AUTRES CHARGES	TOTAL	9 076,85 €	21%	7 000,00	129,67%
6501	Adhésions	9 076,85 €	21%	7 000,00	129,67%
6502		- €	0%		
6503	Créances irrécouvrables	- €	0%		
6504	Divers (impôts...)	- €	0%		
66 CHARGES FINANCIERES	TOTAL	- €	0%	0,00	
6601	Intérêts d'emprunts	- €	0%		
6602	Autres charges financières	- €	0%		
67 CHARGES EXEPTIONNELLES	TOTAL	- €	0%	0,00	
6701	Dons, aides accordées	- €	0%		
6702	Charges pour manifestations exceptionnelles	- €	0%		
68 DOTATIONS SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	TOTAL	- €	0%	300,00	
6801	Dotations sur amortissements et provisions	- €	0%	300,00	
TOTAL CHARGES		42 271,51 €		40 000,00	105,68%
RESULTAT DE L'EXERCICE (si positif)		- €			
TOTAL GENERAL DES CHARGES		42 271,51 €			

COMPTE DE PRODUITS					
70 RECETTES PROPRES	TOTAL	26 777,40 €	89%	37 000,00	72,37%
7001 Cotisations		20 680,40 €	69%	34 000,00	60,82%
7002 Participation des congressistes		6 097,00 €	20%	3 000,00	203,23%
7003 Vente de bioches, pins, caliquots		- €	0%		
7004 Produits annexes		- €	0%		
74 PARTENARIAT	TOTAL	2 000,00 €	7%	1 000,00	200,00%
7401 Collectivités locales		- €	0%	0,00	
7402 Autres partenaires privés		2 000,00 €	7%	0,00	
7403 Associations partenaires		- €	0%		
7404 Syndicats		- €	0%		
7405 Etat		- €	0%		
7406		- €	0%		
75 AUTRES PRODUITS	TOTAL	- €	0%	0,00	
7501 Aide à l'emploi		- €	0%		
7502 Remboursements		- €	0%	0,00	
7503 Autres		- €	0%		
76 PRODUITS FINANCIERS	TOTAL	1 404,63 €	5%	2 000,00	70,23%
7601 Intérêts compte dépôt		1 404,63 €	5%	2 000,00	70,23%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	TOTAL	- €	0%	0,00	
7701 Libéralités, dons		- €	0%		
7702 Produits de manifestations exceptionnelles		- €	0%		
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENT	TOTAL	- €	0%	0,00	
7801 Reprises sur amortissement		- €	0%		
TOTAL PRODUITS		30 182,03 €		40 000,00	75,46%
RESULTAT DE L'EXERCICE (si négatif)		- 12 089,48 €			
TOTAL GENERAL DES PRODUITS		42 271,51 €			

RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2007 DU SEJS

LA ROCHELLE, le 2 octobre2008

Nous soussignés, Pierre LARRE et Jean-Pierre POUILHE, avons procédé ce jour à la vérification des comptes financiers 2007 du SEJS à partir des documents comptables fournis par le trésorier, la trésorière adjointe et les permanents du syndicat, comprenant :

Le compte de résultat 2007
Le compte de bilan 2007
Le budget spécifique du congrès de Sévrier 2007
Le budget Prévisionnel du congrès de La Rochelle 2008

Nous avons disposé de tous les relevés bancaires du crédit mutuel enseignant du Sud-est et des souches de carnet de chèques ainsi que des divers justificatifs des dépenses enregistrées sur le livre journal.
Nous avons procédé par sondage aléatoire.
Nous avons constaté la bonne tenue des comptes et la parfaite conformité des justificatifs avec les dépenses réalisées.
Toutefois, nous observons :

- un écart relativement important entre les recettes prévisionnelles (34 000 €) et les recettes réalisées (20 680 €) au niveau des cotisations ;
- un déficit relativement conséquent du congrès de Sévrier qui implique une participation forte du syndicat sur son budget de fonctionnement (+ 6215 €).

Une participation plus importante sur les ressources propres du syndicat est à prévoir pour le congrès de La Rochelle (13 191 €).
En conséquence, nous recommandons une grande vigilance pour le budget 2009 quant au coût de ce type de rassemblement national.
Les réserves actuelles de trésorerie permettent d'absorber relativement facilement cet écart. Cependant, pour l'avenir, il sera nécessaire de garantir un fonctionnement plus équilibré de cet événement. Le budget prévisionnel de 2009 devrait prévoir une augmentation mesurée des cotisations des adhérents.

CONCLUSION : Nous constatons l'authenticité et la sincérité des comptes vérifiés et nous donnons le quitus au trésorier.

Projet de budget 2009

		2009	%
COMPTE DE CHARGES			
ACHATS	TOTAL	1 100,00 €	2,43%
6001 Matériel		300,00 €	0,66%
6002 Achat de fournitures, papeterie		300,00 €	0,66%
6003 Travaux		500,00 €	1,10%
6004 Divers			
SERVICES EXTERIEURS	TOTAL	900,00 €	1,99%
6101 Locations et charges locatives			
6102 Entretiens, réparations		300,00 €	0,66%
6103 Assurances			
6104 Documentation		100,00 €	0,22%
6105 Honoraires d'avocats		500,00 €	1,10%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	TOTAL	35 250,00 €	77,90%
6201 Fonctionnement du BN		4 500,00 €	9,94%
6202 Frais de transports BN, CN		9 000,00 €	19,89%
6203 Frais de transports autres réunions		4 000,00 €	8,84%
6204 AG, Congrès		15 000,00 €	33,15%
6205 Frais postaux, téléphone		2 000,00 €	4,42%
6206 Formation			
6207 Publicité, reprographie			
6208 Frais de missions, réception		750,00 €	1,66%
6209			
6210 Services bancaires et assimilés			
6211 Divers			
CHARGES DE PERSONNEL	TOTAL	0,00 €	0,00%
6401 Secrétariat			
6402			
6403 Divers			
AUTRES CHARGES	TOTAL	8 000,00 €	17,68%
6501 Adhésions		8 000,00 €	17,68%
6502			
6503 Créances irrécouvrables			
6504 Divers (impôts...)			
CHARGES FINANCIERES	TOTAL	0,00 €	0,00%
6601 Intérêts d'emprunts			
6602 Autres charges financières			
CHARGES EXEPTIONNELLES	TOTAL	0,00 €	0,00%
6701 Dons, aides accordées			
6702 Charges pour manifestations exceptionnelles			
DOTATIONS SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	TOTAL	0,00 €	0,00%
6801 Dotations sur amortissements et provisions			0,00%
TOTAL CHARGES		45 250,00 €	
COMPTE DE PRODUITS			
RECETTES PROPRES	TOTAL	35 000,00 €	77,35%
7001 Cotisations		31 000,00 €	68,51%
7002 Participation des congressistes		4 000,00 €	8,84%
7003 Vente de bioches, pins, caliquots			
7004 Produits annexes			
PARTENARIAT	TOTAL	2 000,00 €	4,42%
7401 Collectivités locales			
7402 Autres partenaires privés		2 000,00 €	4,42%
7403 Associations partenaires			
7404 Syndicats			
7405 Etat			
7406			
AUTRES PRODUITS	TOTAL	6 250,00 €	13,81%
7501 Aide à l'emploi			
7502 Remboursements			
7503 Autres		6 250,00 €	13,81%
PRODUITS FINANCIERS	TOTAL	2 000,00 €	4,42%
7601 Intérêts compte dépôt		2 000,00 €	4,42%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	TOTAL	0,00 €	0,00%
7701 Libéralités, dons			
7702 Produits de manifestations exceptionnelles			
REPRISES SUR AMORTISSEMENT	TOTAL	0,00 €	0,00%
7801 Reprises sur amortissement			
TOTAL PRODUITS		45 250,00 €	100,00%

AFFAIRES FINANCIERES

Vérificateurs aux comptes

Les vérificateurs aux comptes, Pierre LARRE et Jean-Pierre POUILHE, donnent quitus au trésorier. Ils attirent cependant l'attention sur la nécessité d'une gestion rigoureuse des comptes en 2009, compte tenu du coût élevé des congrès de Sévrier et de La Rochelle et recommandent de tenir compte de cette situation pour le vote des tarifs de cotisations de 2009 (cf. rapport).

Approbation du compte de résultat (cf. p. 12 & 13) et du bilan 2007

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte de résultat et le bilan sont approuvés à l'unanimité.

Tarifs de cotisations 2009

Trois propositions sont présentées.
La première proposition, qui prend en compte un écart de 60 points entre l'indice plancher et l'indice plafond pour chaque fourchette et une augmentation de 15 euros entre chaque fourchette, est adoptée.

Cette proposition (cf. p. 15) a l'avantage de lisser l'augmentation du montant de la cotisation entre chaque fourchette tout en prenant en compte les recommandations des vérificateurs aux comptes. Les tarifs de cotisations 2009 sont adoptés à l'unanimité.

Vote du budget 2009

La prévision budgétaire telle que présentée ci contre à gauche est adoptée à l'unanimité.

Congrès du
SYNDICAT de l'ENCADREMENT de la JEUNESSE et des SPORTS
(SEJS)
LA ROCHELLE
du 1er au 4 octobre 2008

BUDGET PREVISIONNEL du CONGRES

RECETTES		DEPENSES	
Participation des congressistes		**Frais de séjour**	
Participation des congresistes	4 115,00 €	(Cf. facture Pro Forma n° 102033-4914)	12 123,09 €
Paricipations conjoints	322,20 €		
Compléments de séjour	375,94 €		
		Frais de visite	
		La Rochelle	162,00 €
Prélèvement sur le budget syndical	8 121,45 €	Hôtel de ville	162,00 €
		Activités sportives	180,00 €
		Transport	307,50 €
TOTAL	**12 934,59 €**	**TOTAL**	**12 934,59 €**
		Participation aux frais de déplacement	
Prélèvement sur le budget syndical	5 070,00 €	Moyenne à 78 € x 65	5 070,00 €
TOTAL général	**18 004,59 €**	**TOTAL général**	**18 004,59 €**
TOTAL du prélèvement sur le budget syndical	**13 191,45 €**		

Montant des cotisations adopté pour 2009

Plancher	Plafond	écart / INM	Catégorie	Cotisation Prop. 1	Ecart en €
369	428		1	75 €	
429	488	60	2	90 €	15 €
489	548	60	3	105 €	15 €
549	608	60	4	120 €	15 €
609	668	60	5	135 €	15 €
669	728	60	6	150 €	15 €
729	788	60	7	165 €	15 €
789	848	60	8	180 €	15 €
849	908	60	9	195 €	15 €
909	968	60	10	210 €	15 €
969	1028	60	11	225 €	15 €
1029	-	60	12	240 €	15 €
			Fourchette :	165 €	
			Stagiaire	20 €	

Motions de Congrès

Les membres du syndicat de l'encadrement de la jeunesse et des sports (SEJS), réunis en congrès à LA ROCHELLE le samedi 4 octobre 2008 ont adopté les motions suivantes :

Motion n° 1 **« TRANSFERABILITE ET EFFICIENCE »**

Ce qui constitue la plus-value sociale de notre département ministériel, chargé de la jeunesse, des sports, de l'éducation populaire et de la vie associative, c'est la préoccupation permanente de l'amélioration de la qualification des acteurs et des structures à travers une **combinatoire de trois missions**, complémentaires et cohérentes, **dont il faut maintenir l'unité** si l'on veut conserver le sens d'une action publique plus efficiente :

- L'accompagnement des politiques et des structures locales dans une visée éducative.
- La formation et la certification des acteurs.

La dimension réglementaire, la prévention et le contrôle.
Cette logique d'intervention peut parfaitement s'investir dans le cadre d'un champ de compétences élargi autour de la cohésion sociale, en ciblant davantage des publics et des territoires particuliers.
La capacité des services de la jeunesse et des sports à piloter et/ou à mettre en réseau les partenaires variés du champ éducatif (qui s'appuie sur la proximité qu'ils ont avec les acteurs locaux), leur apport en matière de diagnostic et d'évaluation des politiques publiques, constituent des éléments fondamentaux pour conférer une indispensable cohérence aux politiques de cohésion sociale.
L'ensemble de ces missions doivent pouvoir continuer à s'exercer en conservant leur unité, quel que soit le mode d'organisation territorial retenu. D'un mode d'intervention de l'Etat reposant sur ce triptyque dépend une politique de cohésion sociale efficiente.

Motion n° 2 **« ORGANISATION CIBLE »**

Les membres du syndicat de l'encadrement de la jeunesse et des sports (SEJS), mandatent le bureau national pour engager une démarche auprès de la ministre et du secrétaire général des ministères sociaux visant, dans le cadre de la RGPP :

- à garantir une relation fonctionnelle entre le niveau régional et l'échelon départemental ;
- à garantir le maintien du réseau « jeunesse, sports, éducation populaire, vie associative » incluant les établissements ;

à garantir le maintien des mutualisations opérées dans les recompositions fonctionnelles des DRDJSVA.
Dans le cadre du maintien de cette relation fonctionnelle, ils demandent que, dans les huit régions préfiguratrices, soient mis en place un scénario pouvant intégrer des unités territoriales de la DRDJSCS à l'échelon départemental.

A l'instar d'autres départements ministériels, cette architecture permettrait d'assurer la nécessaire continuité des missions « jeunesse et sports » dans leurs dimensions éducatives et sociales.

Motion n° 3
« STATUT et CARRIERE »

L'assemblée générale rappelle le précédent mandat donné au bureau national, consistant à faire tous les efforts nécessaires à l'aboutissement de l'actualisation de l'indemnité de sujétions des personnels d'inspection.

De surcroît, compte tenu de la gravité des conséquences prévisibles de la réorganisation de l'Etat pour les inspecteurs de la jeunesse et des sports, corps d'encadrement supérieur, de la non-organisation du concours de recrutement pour la troisième année consécutive, de l'érosion due aux départs à la retraite, des sorties irréversibles du corps, le SEJS, réuni en assemblée générale, mandate son bureau national pour demander :

- la réaffirmation d'une garantie d'un déroulement de carrière statutaire et indemnitaire pour l'ensemble du corps,
- la garantie d'un indice sommital au moins égal à la hors échelle lettre B,
- la garantie d'accès aux emplois de direction.

Motion n° 4
« INDEMNITES de SUJETIONS »
(présentée par la section régionale de Bretagne)

Les membres du syndicat de l'encadrement de la jeunesse et des sports (SEJS), constatent que la question de l'actualisation du régime indemnitaire des inspecteurs de la jeunesse et des sports, portant sur l'ajustement du montant des indemnités de sujétions en vigueur depuis 2000, n'a pas encore abouti à la date du congrès (4 octobre 2008).

Malgré la validation de cette actualisation par le Parlement et son inscription au budget 2008, actualisation du montant de cette indemnité qui aurait dû prendre effet au début de cette année, aucune avancée sur ce dossier n'est intervenue à ce jour.

Les membres du SEJS confirment le mandat donné au bureau national lors du congrès de 2007 et demandent instamment à l'administration de faire aboutir ce dossier le plus rapidement possible, mettant ainsi fin à une forme d'injustice vécue depuis trop longtemps.

Motion n° 5 « ETABLISSEMENTS »
(présentée par la section nationale des chefs d'établissements)

Le syndicat de l'encadrement de la jeunesse et des sports (SEJS) :

- déplore l'absence de méthode d'évaluation des établissements « Jeunesse et Sports » (objectifs, critères…),

- réaffirme que le modèle « INSEP - CREPS – fédérations » est efficace en matière de réussite scolaire et sportive, qu'il permet une action dans la durée, y compris pour les fédérations les moins riches, néanmoins fortes pourvoyeuses de titres internationaux,

- réaffirme également que ce modèle, s'il est perfectible, permet de mettre la future élite sportive à l'abri des risques liés aux financements rares et souvent aléatoires du privé.

A ce titre, le SEJS demande :

- une augmentation des moyens affectés aux filières dans les établissements (BOP sport et PNDS) dans la mesure où leur diminution pénalisera les fédérations et les familles,

- que les chefs d'établissement soient associés à la redéfinition des filières d'accès au sport de haut niveau.

Il rappelle que le rôle d'opérateur public de formation est un outil indispensable à la structuration du monde associatif et sportif,

- par sa capacité à répondre aux attentes du monde sportif et des collectivités,

- à travers la mise en œuvre des dispositifs de cohésion sociale (formation professionnelle initiale, parcours animation sport) dans les territoires.

Le SEJS ne sera pas complice d'un démembrement ou d'une privatisation du réseau des établissements publics « jeunesse et sports », dont les premières victimes seront la jeune élite sportive, comme celles et ceux qui veulent accéder aux métiers du sport et de l'animation au titre de la promotion sociale.

MOTION N° 6 « PERSONNELS DE L'INJEP »
(présentée par le bureau national)

Le SEJS, conscient de la place de l'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) dans les politiques publiques, soutient sans réserve les personnels de l'établissement et s'associe à l'action du collectif des personnels « *Que vive l'INJEP* ».

Motion n° 7 « AVENIR de l'INJEP »
(présentée par le bureau national)

Le SEJS,

informé de la décision ministérielle du 4 août 2008 consistant à réduire de manière brutale et drastique la subvention de l'INJEP pour 2009 et 2010, mesure conduisant à la suppression de la moitié des équivalents temps plein rémunérés sur subvention de l'Etat, ce qui pourrait entraîner en 2011 la fermeture définitive de l'établissement,

exige :

- le maintien de tous les postes à l'INJEP afin qu'il n'y ait pas disparition du travail des professionnels de la jeunesse, de l''éducation populaire et de la vie associative ;
- que le ministère de tutelle tienne les engagements pris par le Président de la République quant au bien-être et à l'avenir des jeunes générations.

Le SEJS réaffirme la place historique de l'INJEP, d'une part comme lieu d'analyse et d'expertise des politiques publiques de jeunesse et de soutien à la vie associative et, d'autre part, comme outil privilégié de mission de service public.

VOTE DES MOTION

La motion n° 1 est adoptée à l'unanimité, moins une abstention.

Une motion est présentée par la section Rhône-Alpes. Elle donne lieu à débat sur l'efficacité des modalités d'action proposées. La plupart des membres de l'assemblée observent que cette action n'intéressera pas nos partenaires. La motion est rejetée par 19 voix contre, 2 pour et 17 abstentions.
Certains proposent une autre modalité d'action, protestataire et dirigée plutôt contre notre administration : adresser une réponse-type aux demandes urgentes formulées de manière incessante par mèl par notre tutelle sans respect déontologique de l'utilisation de la messagerie, indiquant que l'on prend note de cette demande et quelle sera traitée dans x jours.

Cette proposition n'a pas été mise aux voix.

La motion n° 2 est adoptée à l'unanimité. Un débat s'est instauré sur la notion de garantie de l'indice sommital. Après explications, la motion n° 3 est adoptée à l'unanimité. Après une discussion et un consensus conduisant à utiliser plutôt le terme « actualisation », la motion n° 4 est adoptée à l'unanimité. La motion n° 5 est adoptée à l'unanimité.

Deux motions relatives à la situation de l'INJEP sont proposées par le BN
- la première motion associe le SEJS à l'action du collectif des personnels « Que vive l'INJEP ! » ;
- la seconde est une motion propre.

Ces deux motions, n° 6 et 7, sont adoptées à l'unanimité.

%%%%%

Intervention de
Rémi VIENOT
Secrétaire Général de la Section des Retraités

Je voudrais tout d'abord dire la joie qu'ont éprouvée les retraités à participer à ce congrès, et à y participer avec les actifs.
Nous y étions d'ailleurs plus nombreux que les années précédentes : 20, et même 35 avec nos épouses, sans oublier les 7 collègues qui, empêchés au dernier moment, nous ont fait parvenir un mot d'excuse. Notre ami Félix AUDUSSE, hôte attentionné et cicérone avisé, a fait de ce séjour une réussite totale.
Notre assemblée générale, jeudi soir, a été constructive et passionnée. Elle nous a permis d'aborder quatre thèmes dominants.

Le premier est celui de **la circulation de l'information**.

Le recours à l'informatique pour la transmission du bulletin a d'une part considérablement facilité une tâche qui s'avérait fastidieuse et bloquante, d'autre part soulagé nos finances en nous évitant des frais postaux.
Merci donc à Robert HESS pour le gros travail d'organisation de ce nouveau système qu'il a su mener à bien.
Merci également aux collègues actifs qui assurent une transmission papier du bulletin aux quelques retraités dépourvus d'ordinateur.

Le second est celui de **nos effectifs**.

Nous étions 75 l'an dernier. Mais le poids des ans exerce ses ravages, touchant certains dans leur santé, et d'autres dans leur existence. Nous ont en effet quitté :
- Gilbert JOSEPH, qui eut la lourde tâche de diriger notre syndicat en 1968 ;
- Gérard DESTRIGNEVILLE, grand connaisseur du sport fédéral, à l'humour compréhensif ;
- Bernard LARTIGUE, placide et ordonné ;
- Raymond FOREZ, qui eut le courage de dénoncer des malversations à Tahiti ;
- René TRUC, notre doyen centenaire, grand résistant, haute figure dans la région de Grenoble ;
- Maurice POUGET, particulièrement connu et apprécié en Auvergne ;
- Max MANDART, à qui on doit l'organisation des CAS en 1972 ;
- Guy GLADE, qui était très investi dans nos activités et qui avait prévu de venir à ce congrès ;
- Jacques YOTEAU, disponible et urbain, que j'ai vu arriver dans les Yvelines.

Actuellement, trois nouveaux collègues nous ayant rejoint, nous sommes 68.
Le problème que nous rencontrons tient au fait que l'on perd la trace des retraités, dès qu'ils ont quitté le service où ils exerçaient. C'est pourquoi nous avons entrepris une recherche systématique des adresses de nos collègues retraités afin de les contacter directement. Nous demandons à nos collègues actifs de nous signaler les coordonnées de retraités dont ils auraient connaissance.

Nous aimerions également que nos collègues retraités puissent être associés aux réunions syndicales ou amicales organisées par les sections régionales. Nous communiquerons leurs adresses aux délégués de section.

Le troisième thème abordé est celui des **modalités de notre adhésion à la FGR**, directement ou par l'intermédiaire de l'UNSA.

Nous sommes en effet très attachés à la FGR, tant par idéologie que par pragmatisme. Créée par le SNI en 1936, la FGR s'est toujours montrée active et efficace dans la défense des retraites. De plus, nous avons toujours trouvé auprès d'elle écoute et considération ;
Par solidarité syndicale, nous avons cherché à nous orienter vers une adhésion à la FGR par l'intermédiaire de l'UNSA. Pour étaler la hausse de cotisation découlant de cette décision, nous avons souscrit à ce mode d'adhésion pour 20 des nôtres, les autres adhérant directement à la FGR.
Or, il est apparu que nos 20 camarades ayant adhéré par l'intermédiaire de l'UNSA étaient les seuls à ne pas recevoir le bulletin de la FGR, celle-ci n'ayant jamais été informée de leur adhésion. Si nous sommes conscients de la nécessité du rôle fédérateur et d'appuis joué par l'UNSA dans notre action syndicale, force est de constater qu'il n'en va pas de même pour tout ce qui a trait aux problèmes des retraités.
C'est pourquoi nous avons décidé que nos retraités adhéreraient directement à la FGR et que notre représentant au bureau national, pour marquer symboliquement notre solidarité syndicale, prendrait une adhésion supplémentaire à la section des retraités de l'UNSA.

Le quatrième sujet, et non le moindre, qui a fait l'objet de débats passionnés, est celui qui nous préoccupe tous, celui du **devenir de nos services**. Nos collègues retraités ont parfois du mal à comprendre les enjeux et les modalités de cette révision générale des politiques publiques, si étrangère à ce pour quoi ils ont investi toute leur vie professionnelle. Je ne suis pas certain que dans cette salle ils soient les seuls dans ce cas. Toutefois ce problème est loin de les laisser indifférents.

En effet, loin de vivre repliés sur eux-mêmes, **nos collègues retraités ont des engagements dans la vie sociale** multiples et variés. Quand on est à la retraite, il faut du temps pour cultiver son jardin, mais également une activité en prise sur la vie, sinon on prend 10 ans en 6 mois. Dans la continuité de la vie professionnelle et de l'engagement militant qui ont été les leurs, nos retraités ont bien des occasions de s'investir. Ainsi certains exercent des mandats municipaux, d'autres assument des responsabilités associatives, quelques uns se consacrent à la réflexion et à l'écriture.

Ainsi l'an dernier, à 93 ans, Raymond JOLLY vendait, au bénéfice de notre section des retraités, des exemplaires de son second livre, *« les damnés de la terre »*, plein de gaieté et de verve rabelaisienne.
Cette année, Georges GONZALEZ vient de publier un roman riche de sensibilité et de vie, *« un pont sur la Méditerranée »*. Quant à André AUGE, passionné de philosophie et membre de l'association des amis d'Alain, il nous offre, avec ses *« mille et une pensées d'Alain »*, un recueil de citations qui prête à réfléchir.

Cet investissement dans la vie publique et l'expérience qu'ils ont des situations qu'a connues notre maison conduisent nos retraités à apporter dans ce débat quelques réflexions.

La première est que **nous avons toujours vécu dans le précaire et l'adaptation permanente.**
A peine créés, nos services sont remis en cause et connaitront les amputations décidées par la commission de la guillotine et la commission de la hache, certains de nos collègues étant contraints de quitter le service public. Il faudra attendre 1952 pour que, la situation de nos services étant stabilisée, soit organisé le premier concours d'inspecteur de la Jeunesse et des Sports. Plus tard, dans les années 70, on dut souvent considérer qu'il suffisait d'un trait de plume pour supprimer notre secrétariat d'Etat et répartir ses attributions entre différents ministères.
D'ailleurs, l'entité Jeunesse et Sports a été successivement rattachée à bien des ministères : Education Nationale, Premier Ministre, Qualité de la Vie, Temps Libre, Education, Santé, ces divers rattachements traduisant à la fois une évolution et des hésitations en ce qui concerne notre rôle dominant.

Enfin, notre métier lui-même a évolué. En 1981, ce qui n'est pas si vieux, les trois missions essentielles d'un directeur départemental étaient la gestion de l'EPS, l'équipement et les colonies de vacances. Et maintenant….

A l'inverse, notre seconde réflexion tend à souligner **la permanence de nos modes d'action et de nos valeurs.**
Nos modes d'action ? Nous sommes en effet une administration militante et partenariale. La poste a des clients, la SNCF des usagers, l'administration fiscale des assujettis, le Préfet des administrés. Nous, nous avons des partenaires (élus, éducateurs ou responsables associatifs ou municipaux). Nous avons la chance de chercher à construire avec des gens qui cherchent à construire. Et sans ce réseau de partenaires nous ne serions rien.
Nos valeurs ? Si j'avais à les résumer en un seul mot, je retiendrais celui d'éducation populaire, conçue au sens large. Cette façon de permettre à chacun de se développer et de s'épanouir, en reposant simultanément sur ses facultés intellectuelles, ses aptitudes physiques, sa sensibilité artistique et son habileté manuelle. Le tout dans un esprit de citoyenneté, d'échange et de prise de responsabilité. Education choisie et non subie, ne se limitant pas aux cours mais utilisant toutes les possibilités de découverte que peut offrir la vie. Education par l'action autant que par l'enseignement, faite de confiance en l'homme et en ses possibilités.

Ainsi conçue, l'éducation populaire, qui concerne chacun d'entre nous, revêt une importance capitale pour out ce qui a trait à la politique de la ville et à la cohésion sociale, à condition de ne la limiter ni aux seules associations d'éducation populaire, ni surtout aux techniques d'éducation populaire.

Dans la période difficile que nous traversons actuellement, il est apparu à nos collègues retraités que nous avions un handicap et un atout.

Le handicap, c'est l'état de notre administration centrale.

Nous avons connu Olivier PHILIP et la déconcentration, Jean-Baptiste GROSBORNE et une politique novatrice d'équipement fondée sur une réflexion touchant au mode de vie des Français, Joël LEBESCHU et une pensée sur les missions, les compétences et l'action des services extérieurs, Hervé SAVY, qui cherchait à intégrer nos formations aux dispositifs de la formation professionnelle. Rien de tel actuellement, et l'encéphalogramme de notre administration centrale est parfaitement plat.

Notre atout (et je le dis sans flatterie), c'est la qualité de travail, de réflexion et de production qui caractérise en ce moment notre bureau syndical. Sachons l'utiliser, dans ce contexte difficile, en nous appuyant sur nos valeurs et notre capacité d'adaptation.

Je voudrais terminer mon propos par cette définition que donne ALAIN du fonctionnaire, définition que j'ai trouvée dans le livre de notre ami André AUGE : « *le fonctionnaire parfait, tel du moins que je le conçois, ce n'est pas du tout un esclave au regard oblique ; c'est un homme libre, qui, par volonté et raison, se conforme à l'ordre et obéit le mieux qu'il peut, mais qui, dans l'instant même où il obéit, juge celui à qui il obéit, et ne le cache pas.* »

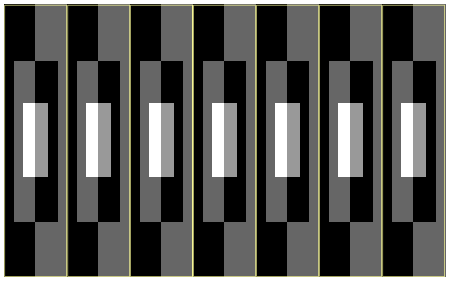

Intervention de

Denis ADAM

Secrétaire général du

Syndicat de l'Education Populaire (SEP)

Cher(e)s camarades,

C'est avec regret que je ne peux répondre favorablement à votre invitation, je vous prie de m'en excuser et de recevoir le texte de ce que j'aurais souhaité vous dire de vive voix.

La situation est grave…

Certes l'Etat doit évoluer et ses missions être précisées dans un contexte nouveau et une réorganisation institutionnelle transformée par les vagues successives de décentralisation. Mais la RGPP n'est pas la bonne réponse, parce qu'elle est la mise en œuvre d'une idéologie qui veut moins d'Etat et parce qu'elle est menée sans aucun dialogue, sans aucune réflexion sur le rôle de l'Etat.

Le choix de permettre aux préfets d'organiser les services de l'Etat selon leur bon vouloir est un reniement de l'Etat républicain et un retour au féodalisme. C'est surtout une remise en cause de l'égalité de traitement de tous les citoyens sur l'ensemble du territoire.

Au-delà de l'évolution des structures, nos missions sont remises en cause et glissent progressivement vers la réparation sociale dans une conception « surveiller et punir » antinomique avec notre action éducative d'émancipation individuelle et collective.

Tout cela est d'autant plus grave que « le vivre ensemble » est en difficulté en France et les solutions pour lutter contre les replis et les communautarismes ne sont pas légions : elles passent par l'action éducative et culturelle pour tous ; l'éducation populaire peut être un levier important pour construire un avenir commun.

Si la situation est grave, elle l'est aussi pour notre syndicalisme car elle nous renvoie à nos propres faiblesses. Travaillant trop peu ensemble sur les questions de fond, nous sommes allés en rangs dispersés à la rencontre de ceux qui ne souhaitent que nous broyer et à qui nous avons offert une image de division et peu souvent de propositions.

Cette situation est à regretter en interne de notre fédération comme en interfédérale.

…mais elle n'est pas désespérée

Si nous pensons que tout est perdu, il nous faut cesser de faire du syndicalisme. Certes la période n'est pas la meilleure, mais le combat continue.

Il nous faut travailler ensemble sur les contenus des missions. Le SEP, EPA et le SGEN organiseront en novembre des actions de valorisation de la mission d'éducation populaire de l'Etat dont une journée de réflexion sur ce thème, bien entendu le SEJS y sera convié et j'espère présent.

Dans chaque département, dans chaque région, il nous faut être force de proposition sur nos missions et défendre ensemble la place de l'éducation populaire.

Le SEP est disponible pour tout travail et toute action commune sur ce champ, comme nous le proposons depuis plus d'un an.

Enfin, je tiens à vous rassurer, le SEP accepte l'ouverture du champ de syndicalisation du SEJS au personnel JEP assurant des fonctions de directions. Seul le texte de la convention est à toiletter. Nous avons un peu trainé pour le faire, mais vous jugerez vous-même que dans le contexte actuel, là n'était pas notre première priorité.

Au nom du SEP, je vous souhaite un excellent congrès avec des travaux constructifs et vous redis notre disponibilité pour agir ensemble pour l'avenir de la mission d'éducation populaire de l'Etat.

Intervention de

Patrick GONTHIER

Secrétaire Général de l'UNSA-éducation

(à partir de notes prises en séance)

Il est important que le passage de témoin des anciens ait lieu dans les organisations syndicales. Il est important de relier son histoire à son passé.

Patrick Gonthier salue la qualité du travail du SEJS (réflexion, anticipation, confrontation avec la réalité). C'est un syndicat fort en audience.

Les problèmes sont liés au contexte et au paysage à une situation mondiale, nationale, locale : on ne peut être qu'inquiet de cette crise économique, financière (économie « casino ») et écologique qui menace le futur. La crise a une réalité très dure au niveau des plus pauvres.

Notre Gouvernement travaille à rendre les choses irréversibles.

Or, la crise montre qu'il y a besoin d'Etat, de puissance publique, de services publics et nous vivons une contradiction dans le fait que ce Gouvernement a gâché tous les leviers pour agir sur la situation (ex. : la loi TEPA).

L'objectif de la RGPP et ce qui en est sorti, c'est faire des économies partout où on peut sans tenir compte des missions. Patrick Gonthier indique qu'il s'inspirera de la réflexion que le SEJS a menée sur nos missions dans le cadre de la réflexion sur la place de la cohésion sociale au niveau européen.

On travaille sur le rôle de l'Etat, sur le rôle des agents et sur la préservation de la cohérence et de l'unité d'action. On exige le dialogue pour essayer de négocier quelque chose de compréhensible par l'opinion publique.

On ne sait pas ce que fait notre ministère. Il faut maintenir les fondamentaux, préserver l'unité et la cohérence. On vit actuellement la période la plus difficile, car on vit une étape transitoire. Tout cela se passe dans un monde très complexe où il n'y a plus de grève, où les manifestations nationales sont peu suivies. C'est une période défensive et de repli.

Une deuxième étape doit être offensive et de propositions pour l'évolution des politiques publiques.

L'état du syndicat : premier syndicat des enseignants et de l'enseignement supérieur, des non-enseignants et de Jeunesse et Sports. C'est une organisation relativement reconnue et respectée.

Cependant, il y a un débat au sujet du rapprochement avec la CGC, suite à la loi du 20 août 2008 énonçant 7 critères d'audience et qui a amené à un accord dit "position commune" signée le 10 avril 2008 par le MEDEF, la CGPME, la CGT et la CFDT. De ce fait, l'UNSA ne peut être présent dans le jeu syndical et doit se tourner vers d'autres partenaires. Le seul partenaire plausible est la CGC dans un projet de dépassement de nos divisions.
L'étape prochaine est en novembre 2009 avec comme résultat ou bien la fusion ou bien deux entités séparées.

La place du SEJS est importante dans ce paysage (cadres, expertise, travaux, recherche …). La tonalité est différente car très souvent dans l'analyse.

Nous avons affaire à un Gouvernement qui ne sait pas ce qu'est le dialogue social et qui affiche une volonté d'affaiblir le syndicalisme. Nous avons intérêt à avoir une vision optimiste de l'action syndicale. C'est notre devoir syndical de rester optimiste. Aucune réforme ne peut se faire contre les personnels, contre l'opinion publique.

Echanges après l'intervention de Patrick GONTHIER

Mathias Lamarque : Le SEJS est précurseur dans le cadre du rapprochement avec la CGC car il s'est ouvert à d'autres personnels d'encadrement venant d'autres corps, dans une logique de métier. Ce n'est pas le cas du SNAPS. Quelle attitude adopter, maintenant ?

Patrick Gonthier : La position fédérale est de favoriser des protocoles d'accord entre syndicats de corps. Le SEJS en a proposé un. Il a été signé avec A&I. Cela n'a pas été possible avec le SNAPS où la fédération s'est heurtée à un refus frontal. Mais le paysage et en train de bouger.

Michel Chauveau : Le prochain BN devra réfléchir à la conduite à tenir. Il y a déjà un protocole qui reconnaît que nous sommes un syndicat d'encadrement. Il faut mettre cela en perspective avec 2 éléments : les évolutions des relations avec le syndicat de l'action sanitaire et sociale et l'évolution de la fonction publique (rapport SILICANI).

Patrick Gonthier : les choses seront décidées dans un conseil commun des 3 fonctions publiques. On va changer d'échelle. Le dialogue social sera modifié : abandon des CAP, primauté des CTP ; dans le privé, les accords de branche primeront. La prochaine étape du travail syndical est le dialogue social.

Mathias Lamarque : On peut craindre que dans le cadre du CTP unique J&S / affaires sanitaires et sociales, certains agents se syndiquent ailleurs par rapport à un syndicat de métier.

Philippe Bertrand : Il faut un élargissement à des métiers comparables. Si on ne pèse pas, c'est qu'on n'est pas nombreux. Il faudrait voir quels sont les regroupements possibles dans la perspective de la fusion des corps et de la réduction des filières.

Patrick Gonthier : il faut garder les notions de missions. On ne veut pas être dilué et on a besoin de la reconnaissance de nos missions. Dans le cadre d'un CTPM fusionné, il y aura un travail à venir et des discussions interfédérales. L'UNSA nous fournit un outil qui nous évite d'être absents du nouvel environnement.

Clôture du Congrès par

Philippe CHAUSSIER

Secrétaire Général du SEJS

Je tiens à remercier avant tout l'équipe locale de collègues, au premier rang desquels Edwige BAKKAUS qui s'est démenée depuis plusieurs mois et singulièrement ces trois derniers jours pour l'organisation de nos travaux.

Je veux aussi remercier officiellement devant vous, même si j'ai eu l'occasion de le faire de vive voix hier, la Municipalité de La Rochelle et le Conseil général qui nous ont soutenu.

Enfin je tiens à vous remercier toutes et tous pour votre participation intense à notre Congrès.

Si je ne suis pas désespéré, je ne vois guère de raison toutefois de me montrer optimiste pour l'avenir.

Peut être une toutefois, votre détermination à ne pas nous laisser réduire à néant.

Aussi comme l'ont demandé les commissions et exigé les différentes motions votre BN veillera à:

- **défendre la pérennisation de nos missions, même revisitées, même actualisées, même redéfinies,**
- **défendre l'organisation des relations fonctionnelles entre les structures chargées de mettre en œuvre ces missions,**
- **défendre notre corps à travers toutes les vicissitudes ou transformations qui pourraient lui être imposées.**

Grâce au cap fixé par vos mandats, soyez persuadés que votre BN sera avec pugnacité à la hauteur de votre détermination.

Par la voie du Secrétaire Général de l'UNSA-éducation, un message téléphonique a été adressé le 4 octobre à M. NIZRI, Conseiller budgétaire au Cabinet de Mme BACHELOT, lui rappelant ses engagements du 24 septembre. En séance, il a rappelé le SEJS, en indiquant qu'il y avait eu un arbitrage interministériel favorable sur l'actualisation du montant des indemnités de sujétions des IJS (non revalorisées depuis 2000). Il s'est avéré ensuite que cette information était quelque peu en avance sur les réalités. Et, fin novembre, l'arrêté correspondant n'était toujours pas publié ...

Affaires Professionnelles

Budget ministériel pour 2009

« On ne peut plus faire mentir les chiffres … »

Nos ministres successifs chargés de la Jeunesse et des Sports rivalisaient chaque année d'astuces pour nous prouver que leur budget était excellent, car en augmentation. Il aurait même franchi en 2007 ou 2008 la barre symbolique du 1 Md€. Etait-ce d'ailleurs un argument pertinent ? Nos ministres étaient-ils vraiment dupes de leur présentation ?
Néanmoins, cette année, il leur sera bien difficile d'annoncer un bon budget, même en utilisant ces artifices, consistant à faire des comparaisons à structures non constantes et à amalgamer aux crédits de l'Etat ceux du centre national de développement du sport (CNDS), ex fond national (FNDS).
En effet, y compris avec cet amalgame, la baisse est flagrante cette année et elle se poursuivra de manière importante sur les années à venir, l'indication de perspectives triennales étant devenue obligatoire.

On voit mal comment les engagements du candidat élu à la Présidence de la République de porter les moyens consacrés au sport à 3 % des crédits de l'Etat sur la mandature pourraient être tenus. Mais cela ne l'empêche pas de continuer à faire des promesses, ni au secrétaire d'Etat qu'il a choisi de mélanger dans son calcul les crédits de l'Etat et du secteur privé ! Quelle rigueur budgétaire …

Le bateau coule, lentement mais sûrement …

Concrètement, selon les méthodes habituelles de présentation nos ministres, le budget global (Etat + CNDS) est de 995 681 421 € en 2009, soit – 5,3 % par rapport à 2008 ; le total du programme sport (n° 219) et du CNDS est de 429 078 000 €, soit – 10,03 % ; le total du programme jeunesse (n° 163) de 119 124 000 €, soit – 9,82 %. Seul le programme « soutien » (210) progresse légèrement (+ 1,09 %), compte tenu de l'augmentation inéluctable de certaines charges (loyers, énergie) et du « glissement vieillesse technicité » (GVT), sans le compenser toutefois (estimé à 1,45 %), pas plus que l'inflation.

Bien évidemment, ces diminutions budgétaires n'intègrent pas celles opérées en gestion, comme on le constate chaque année avec les fameux « gels » ou « régulations budgétaires », et notamment encore en 2008, ce qui, malgré la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), est une forme de mépris persistant du vote du Parlement.

Bien évidemment, ces diminutions budgétaires n'intègrent pas celles opérées en gestion, comme on le constate chaque année avec les fameux « gels » ou « régulations budgétaires », et notamment encore en 2008, ce qui, malgré la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), est une forme de mépris persistant du vote du Parlement.
Si l'on se projette en 2011 (cf. p. 10 du « projet annuel de performance » - PAP), on pourra constater (à titre indicatif) que le programme sport aura diminué de 14,47 % par rapport à 2008, et le programme jeunesse de 18,53 %, là aussi sans intégrer l'inflation, bien sûr.

La performance réside surtout dans la rapidité à supprimer des moyens …

On se demande bien, d'ailleurs, où est la « performance », dans ce projet. Elle n'est certainement pas dans la réussite de meilleures politiques publiques. On constatera d'ailleurs qu'il n'est jamais fait référence aux rapports annuels de performance (RAP) antérieurs pour justifier ces propositions budgétaires. *Exit* le « cercle vertueux » que devait apporter la LOLF …

Les indicateurs associés aux objectifs et aux actions ne sont même jamais commentés en matière de performance. Comme plus globalement la LOLF, ils ont été très vite détournés de leur sens, pour n'en faire que des indicateurs de gestion, souvent sans intérêt (comme la plupart de ceux du programme 210). Cela a été dénoncé de manière détaillé par le SEJS, ces dernières années.

Comme l'on rentre maintenant dans la quatrième année de présentation « lolfique » des budgets, sans compter l'année expérimentale de 2005, les parlementaires pourront considérer que la « vitesse de croisière » est atteinte, et faire le bilan de la sincérité de la démarche de performance …

Si performance il y a, c'est bien dans la suppression, rapide et continue des moyens, et plus encore des personnels. Ces derniers diminueront l'an prochain de 230 équivalents temps plein travaillés (ETPT), passant au dessous de la barre des 7 000 (6 814), soit 6,66 % de diminution par rapport à 2007. Les départs en retraite sont estimés à 229 en 2009, et l'ensemble des sorties (retraites, démissions, fins de contrat) à 274 (cf. p. 139).

L'effectif des personnels d'une région est supprimé chaque année …

Pour donner un ordre de grandeur, c'est l'équivalent de l'effectif moyen de l'ensemble des personnels de la jeunesse et des sports d'une région qui disparait chaque année (248 en 2008). A ce rythme, avec 22 régions, il est aisé de programmer la date de disparition de « Jeunesse et Sports ».
A minima, si les orientations gouvernementales de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux étaient respectées, cela devrait permettre un recrutement de 115 ETPT.

Or le nombre de suppressions d'emplois est supérieur à celui des départs en retraite ! D'ailleurs les crédits prévus pour l'organisation des concours de recrutement diminuent environ de moitié (0,274 M€ en 2009, contre 0,448 en 2008 ; cf. p. 144), ce qui est très cohérent … Le message est donc clair, malgré le « flou artistique » de la p. 139, renvoyant les « hypothèses d'entrée » à un schéma d'emploi qui ne sera présenté qu'ultérieurement, du fait de la révision générale des politiques publiques (RGPP). C'est un bien utile alibi, pour l'occasion !
Les parlementaires apprécieront cette transparence et ce sens de la prospective …

Comme sur le Titanic, l'orchestre continue à jouer …

Le ministère chargé de la Jeunesse et des Sports se montre ainsi un élève particulièrement zélé de la classe gouvernementale, allant largement au-delà des orientations présidentielles. La disparition du secteur « Jeunesse et Sports » est programmée ; elle avance bien, davantage par paupérisation continue que par la réforme des structures induites maintenant par la RGPP, comme l'avait déjà analysé le SEJS. Nombreux sont maintenant les personnels qui s'identifient aux musiciens du Titanic …

(extrait de l'analyse du SEJS du 20 octobre 2008)

Affaires Corporatives en cours

Le SEJS se bat avec acharnement pour défendre les collègues sur emploi fonctionnel, et pour faire en sorte que l'ensemble des collègues dispose toujours de possibilités de carrières promotionnelles et attractives. Les propositions faites dans le cadre du groupe de travail animé par R. LINSOLAS, IGAS, leur ont été transmises. Le SEJS demande à la ministre et à son Secrétaire Général de se positionnes clairement et rapidement.

On est par ailleurs toujours sans nouvelle de la publication au JoRf de l'arrêté devant revaloriser les indemnités de sujétion des IJS. Mais on y a bien vu les nouvelles nominations et promotions des principaux protagonistes de cette lamentable affaire, du MSJSVA.

Manifestement, certaines publications sont plus rapides que d'autres, notamment certaines à l'IG JS …

Le SEJS remontera, de nouveau, au créneau, avec les nouveaux interlocuteurs

Un pont sur la Méditerranée

De 1954 à 1967, un puissant tourbillon transforme la société algérienne et modifie l'identité française outre Méditerranée. Dans la violence des affrontements, dans la douleur des groupes, des familles, des individus. Guerre de libération nationale, traumatismes individuels et collectifs, naissance d'un nouvel Etat, déplacement de populations, interrogations et déceptions. Un tourbillon irrépressible. Pourtant, durant cette période, avant comme après l'indépendance, la profonde humanité poursuit son chemin.

C'est dans ce brûlant contexte que se situe la présente fiction. Des destins croisés, différents dans leur contenu, semblables dans leurs effets. Confrontés au malheur, obligés de lutter. Une mosaïque de personnages de tous âges, relevant de différentes communautés, insérés dans des situations précises. Maquisards, soldats, rapatriés, harkis, travailleurs immigrés, coopérants, citoyens algériens, tous unis par un indéfectible amour du pays natal, *un pont sur la Méditerranée* qui leur permet de continuer à se battre, à espérer, à se réaliser.

L'auteur en est notre collègue et ami Georges GONZALEZ, ancien Secrétaire Général de la section des Retraités.

L'Harmattan

(20 € - http://www.editions-harmattan.fr)

Autres Affaires Professionnelles en cours

La RGPP et ses conséquences (désastreuses) demeurent bien évidemment le principal sujet de préoccupation du SEJS. Suite aux décisions du BN du 18 décembre, dont le compte-rendu leur a été diffusé, les collègues syndiqués ont reçu copie de la lettre à Mme BACHELOT du 24 novembre (l'interrogeant sur le sort de l'INJEP et des CREPS), celle au Premier ministre du 28 novembre, date de réception des « macro-organigrammes » départementaux, lui rappelant les revendications du SEJS.
Les collègues ont également été destinataires de la lettre/pétition fédérale (UNSA-éducation) au Président de la République. Tout cela sera évoqué au prochain CTPM, du 16 décembre.

Affaires Syndicales en cours

Le nouveau bureau du SEJS, élu après l'Assemblée Générale de La Rochelle, s'est réuni le 18 novembre. Le compte rendu de cette importante réunion, ainsi que la nouvelle répartition des tâches, a été diffusée aux collègues syndiqués.
Merci aux collègues qui ont quitté au BN et bienvenu aux nouveaux !